



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

**Projet de réalisation d'un équipement culturel polyvalent
avec l'aménagement d'espaces verts au 86-88 rue des Rigoles à Paris 20^e**

Par arrêté préfectoral n° 75-2024-04-02-00023 du 2 avril 2024 signé par délégation du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, deux enquêtes conjointes, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative et une enquête parcellaire, portant sur la réalisation d'un projet d'équipement culturel polyvalent au profit de la Ville de Paris seront ouvertes à la mairie du 20^e arrondissement, siège des enquêtes, **du lundi 29 avril 2024 au vendredi 24 mai 2024 inclus**.

Pendant cette période, les **dossiers d'enquêtes** seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire **ses observations** sur le projet, à la **mairie du 20^e arrondissement de Paris, 6 place Gambetta**, aux jours et horaires d'ouverture de celle-ci, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et **le jeudi de 14h à 19h30**.

Les observations pourront être consignées sur chacun des registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par courrier, à la mairie du 20^e, à l'attention de Mme Sibylle MADELAIN-BEAU, architecte urbaniste en chef de l'Etat, retraitée, désignée en qualité de commissaire enquêtrice, et alors annexées aux registres d'enquêtes.

Le dossier relatif à l'**enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative** sera également consultable sur le site internet dédié à l'enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/dup86et88ruedesrigoles>

Sur ce même site, les observations sur le projet pourront aussi être déposées via le **registre dématérialisé** qui sera ouvert **le lundi 29 avril à 8h30 et sera clos le vendredi 24 mai à 17h00**.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors de ses permanences à la mairie du 20^e arrondissement de Paris, aux jours et horaires suivants :

- **Lundi 29 avril de 10h à 13h**
- **Judi 16 mai de 16h30 à 19h30**
- **Vendredi 24 mai de 14h à 17h**

La commissaire enquêtrice assurera 2 permanences téléphoniques :

- **Samedi 18 mai de 10h à 12h**
- **Mercredi 22 mai de 18h à 20h**

Ces permanences d'une durée de 20 minutes se déroulent sur rendez-vous, à réserver au minimum 48h avant, via le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/dup86et88ruedesrigoles>

ou au 01 83 62 45 74 (joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

À l'issue des enquêtes conjointes, et en application des articles R.112-19 et R.131-10 du code de l'expropriation, la commissaire enquêtrice donnera son avis et rédigera ses conclusions motivées dans un rapport concernant l'utilité publique du projet, et en fera de même dans un procès-verbal pour ce qui concerne l'enquête parcellaire. Cette formalité sera réalisée dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes.

Copies de ce rapport et de ce procès-verbal seront déposées à la mairie du 20^e arrondissement pour y être tenues à la disposition du public pendant 1 an. Toute personne intéressée pourra obtenir communication des documents précités, en adressant sa demande par écrit à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (UDEAT 75, SUPET - PUUP), 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.